



Cordival au tribunal

Quand l'hôpital se fout de la charité

Il s'est visiblement mal remis de la fessée qui lui a été publiquement administrée ce 28 juin devant la 17ème chambre du tribunal de Paris. C'est sans doute pour cette raison que, poussé par sa fureur vengeresse, il n'a pu se retenir de diffuser au cours du week-end qui a suivi, deux diatribes particulièrement gratinées dans son blog, démontrant, s'il en était besoin, combien le mal était profond.

Il faut dire que la séance a été sévère pour lui et qu'il a eu quelque peine à tenir le rôle de l'innocente victime quand le juge a égrené les qualificatifs divers par lesquels le bonhomme s'autorise à apostropher ses cibles. Comme dirait l'autre « c'est un peu l'hôpital qui se fout de la charité » et s'il est quelqu'un de bien mal placé pour donner des leçons, c'est bien celui-là.

Alors, le voilà qui éructe dans son blog, peste, tempête, annonce des myriades de procédures, dénonce dans une logorrhée vertigineuse les rencontres secrètes, les pactes honteux, les complots cachés... Un complotisme maladif qu'a bien relevé l'avocate de la CGT, un syndrome de persécution, dont témoigne une curieuse façon de parler de soi à la troisième personne, des raisonnements faussement logiques, une absence de doute, une systématisation dans l'incohérence... bref, un impressionnant tableau clinique.

On l'aura compris, c'est moins le registre syndical ou juridique qu'il faut convoquer que celui de la médecine. Quand ce personnage évoque sa candidature à la présidence de France Télévisions en 1999 comme une candidature « de témoignage », on est vraiment dans un monde parallèle... Pour sûr, les salariés se souviennent encore de ce grand moment de la vie de l'entreprise quand il aspirait aux fonctions suprêmes...

Curieuse amnésie d'un personnage qui a oublié le conseil de discipline au cours duquel les représentants du personnel ont rendu un avis favorable à son licenciement, (cas rarissime) ... Etrange déni de réalité d'un individu qui continue à se présenter comme le représentant légal de la Cgc de France Télévisions, lui qui a été exclu de l'entreprise il y a maintenant 19 ans...

Comme on peut lire dans le livre de Rémy Pflimlin, **Tableaux d'une télévision**, publié à titre posthume, « Je le crois profondément malheureux, et c'est peut-être d'abord notre compassion qu'il mérite... » La CGT, quant à elle, continuera son travail de contestation et de proposition aux côtés des salariés.

Paris, le 6 juillet 2018